



## RAPPORT ANNUEL 2011-2012

### Une autre année bien remplie pour votre association!

Le 21<sup>e</sup> exercice annuel, pour la période s'étant déroulée entre avril 2011 et août 2012, aura permis d'autres avancées en faveur des artistes en arts visuels, dont une victoire remarquable face au Musée des beaux-arts du Canada, mais aussi de grandes déceptions, principalement au chapitre des droits d'auteur et du droit de suite. Quoi qu'il en soit, le Conseil d'administration et l'équipe du RAAV ont maintenu le cap vers l'amélioration de nos conditions de pratiques professionnelles.

Comme vous le savez, nous avons depuis l'an passé 2 coprésidents, moi-même et Étienne Bélanger. Nous vous ferons donc rapport ensemble de notre 21<sup>e</sup> exercice.

Le Plan d'action que nous avons adopté à l'AGA 2011 nous aura permis de focaliser nos actions dans le sens que vous nous aviez recommandé. Plusieurs projets en cours ont abouti cette année. Vous trouverez ci-dessous un aperçu en quelques points des principaux dossiers et actions, certains menés en collaboration avec d'autres organismes du milieu, dans le but de fournir aux artistes en arts visuels des outils permettant d'améliorer leurs conditions de création.

Pour l'exercice 2011-2012, votre Conseil d'administration et le personnel du RAAV ont œuvré selon six grandes orientations et nous allons décrire ce qui a été fait dans ces divers chantiers.

#### **1- Accroître la compréhension du mandat et des actions du RAAV comme association professionnelle chez les artistes et les intervenants du domaine des arts visuels.**

Comme par le passé, nous avons cherché à accroître la compréhension du mandat et des actions du RAAV comme association professionnelle par diverses activités et projets. Bien sûr, notre bulletin électronique rejoint de plus en plus d'artistes et d'intervenants de notre domaine artistique. Nous informons aussi nos membres par un bulletin spécial qui leur est réservé et qui comprend les appels de dossiers, les concours, les petites annonces et toute information pertinente les concernant.

Nous visons à positionner le RAAV comme un acteur incontournable du domaine des arts visuels, tant pour les artistes que pour les organismes de diffusion et les agences gouvernementales. C'est le rôle du RAAV et nous entendons le jouer pleinement, même si nos moyens sont encore nettement insuffisants.

#### **Intégration des Illustrateurs et illustratrices au sein du RAAV**

L'objectif principal qui est visé par l'accroissement de la visibilité du RAAV et de la compréhension de son mandat est bien sûr de rejoindre le plus d'artistes possible et, éventuellement, de les intéresser à devenir membres actifs. Et par actif, nous ne voulons pas seulement parler du paiement de la cotisation, mais nous parlons surtout de la participation aux assemblées et aux organes décisionnels de l'association.

L'événement marquant de cette année à ce chapitre aura été sans conteste la signature d'une entente avec les quelque 300 artistes réunis au sein d'Illustration Québec. Alors qu'ils étaient présents à la fondation du RAAV dans les années 80, une bonne partie des illustrateurs professionnels, principalement ceux qui répondent à des commandes, s'étaient éloignés de l'association nationale pour diverses raisons. Le RAAV et Illustration Québec ont corrigé cette situation en signant une entente qui permet de confirmer le statut professionnel des illustrateurs qui le désirent. Cette confirmation facilite leur accès à des crédits de taxe d'affaires, aux divers services offerts par le RAAV ainsi qu'aux nombreux avantages liés à la carte de membre.

Cette entente historique a été adoptée par résolution lors de la réunion du conseil d'administration du RAAV le 23 avril 2012 et annoncée trois jours plus tard lors de l'Assemblée générale annuelle d'Illustration Québec. Nous sommes donc heureux d'avoir pu faire ce grand pas vers l'intégration d'un nombre accru d'artistes professionnels au RAAV et leur souhaitons la bienvenue.

- **Augmenter la visibilité du RAAV par l'organisation de rencontres, forums ou conférences.**

Tout au long de l'année, nous avons organisé des événements afin de maintenir et d'augmenter la visibilité du RAAV.

Après avoir fait salle comble en mai 2011 au Gesù avec sa conférence *Arts visuels et arts numériques : mésententes, réconciliation et défis communs*, l'artiste et philosophe Hervé Fischer a récidivé en novembre 2011 dans le cadre de l'événement *Liberté ! Liberté ?*, au musée de la civilisation de Québec en présentant *Arts et Liberté*. Une conférence sur le même thème durant laquelle Monsieur Fischer a retracé l'histoire des arts numériques puis l'éclatement / la rupture qui a suivi avec la longue tradition des « beaux arts ». Hervé Fischer a également abordé, avec la participation du public, les principaux défis auxquels sont confrontés les artistes des arts numériques et visuels.

Le 3 décembre 2011, artistes en arts visuels, musiciens, comédiens ont envahi l'espace Georges-Émile-Lapalme de la Place des Arts pour une bonne cause! Les *Arts s'emballent !* aura sans doute été l'événement d'envergure de 2011 pour le RAAV auquel le public a répondu présent. Cet événement de levée de fonds a réuni trois organismes artistiques, soit le RAAV, l'Union des artistes et la Guilde des musiciens et musiciennes de Québec et leurs fonds respectifs, le Fonds Serge-Lemoine, le Fonds Jean-Duceppe et le Fonds Jean-Carignan. L'objectif était d'offrir une visibilité de choix aux différents fonds et à leur mission commune, celle, d'accorder une aide ponctuelle aux artistes qui vivent une situation de crise. Tout au long de la journée, artistes en arts visuels, artistes de la scène, de la musique ont mis en vente des œuvres d'art et des artefacts liés à leurs pratiques artistiques. La majeure partie des revenus des ventes a été versée aux trois fonds participants. Le public a également eu droit à plusieurs spectacles de musique, classique, jazz, traditionnelle, ponctués de contes, récits et lectures de textes divers. Ginette Reno nous a fait l'honneur d'être présente et de chanter trois de ces classiques. L'artiste Armand Vaillancourt était également présent afin de réaliser une œuvre en direct.

Comme à chaque 2 ans, le RAAV participe au grand rassemblement d'art contemporain à Québec, la Manif d'art. Cette année pour sa sixième édition *Machines – Les formes du mouvement*, le RAAV a tenu une table ronde à la Chapelle du Musée de l'Amérique française à Québec sur le thème: *L'artiste : machine à produire de l'Art et/ou acteur social?* Cette table ronde à laquelle vous aurez vous aussi l'occasion de participer après notre AGA, pose la question du rôle de l'artiste en tant qu'acteur social. L'artiste peut-il, sans trahir son art, sortir de son studio et s'inscrire dans l'action sociale ou politique de son temps? Témoignage, conscientisation, interpellation, comment le faire tout en respectant sa vision artistique? Animée par M. Winston McQuade, la table ronde a réuni M. Christian Messier (directeur de la revue *Web Punctum arts visuels*), Mme Annie Roy et M. Pierre Allard (fondateurs de l'ATSA) et Mme Luce Pelletier, tous artistes professionnels en arts visuels.

Et finalement, que serait le travail de communication sans la publication des Cyberlettres et des Nouvelles pour les artistes ? Cette année, nous avons publié pas moins de 18 cyberlettres et 231 nouvelles pour les artistes. Les cyberlettres ainsi que les nouvelles pour les artistes sont des outils d'information indispensables au service des artistes, traitant des plus récentes actualités du milieu culturel, mais aussi du travail que nous effectuons au sein du RAAV (dossiers en cours, réalisations, événements, activités de formation continue, etc.)

- **Augmenter la présence du RAAV en région.**

Dans le but d'assurer une meilleure présence de l'association en région, nous avons déposé une demande de soutien triennal au CALQ pour un projet pilote d'antennes régionales. Peu coûteux, ce projet visait l'embauche à temps partiel de trois artistes bien connus dans leur milieu pour servir d'interface entre les préoccupations des artistes de leur région et le conseil d'administration du RAAV. Le CALQ nous a informé cette semaine que notre demande avait été mise en suspens pour lui permettre de prendre en compte les besoins similaires exprimés par les autres associations nationales. Chose certaine, il sera important pour le RAAV de trouver une façon de financer la création d'une antenne dans la Capitale nationale.

- **Poursuivre les démarches entreprises auprès des écoles de formation en arts visuels et universités pour familiariser les artistes en début de carrière avec le mandat et les actions du RAAV.**

L'ampleur de la grève étudiante nous a malheureusement obligés à mettre ce projet en attente. Par ailleurs, la remise de «cadeaux de graduation» aux finissants-es de l'UQAM en 2011 a généré des retombées très mitigées. Nous avons regroupé sur un Cd-Rom une foule de sources d'informations pertinentes pour un artiste en début de carrière, mais plusieurs finissants n'ont pas demandé leur exemplaire de ce Cd-Rom. De plus, sur les 110 finissants de l'UQAM, seuls 3 se sont prévalus de l'adhésion gratuite que le RAAV leur offrait. Aussi, ces conditions nous auront obligés de revoir notre approche et faire les choses autrement. Nous avons donc diversifié nos interventions de manière à œuvrer pour la relève. Le point le plus important pour le RAAV est, selon nous, de se faire connaître auprès des jeunes et non simplement de récolter des membres, c'est un travail de longue haleine qu'il faut poursuivre sans relâche. Voici les principales actions entreprises cette année :

- Encore cette année, nous avons contribué à la remise du prix Albert-Dumouchel pour la relève (bourse d'excellence pour les étudiants des universités du Québec en arts d'impression). Nous avons remis aux lauréates un exemplaire du *Dictionnaire des compétences*, ainsi que l'adhésion gratuite au RAAV pendant une année. En plus des autres prix, la lauréate du premier prix pouvait participer gratuitement à une formation de son choix.
- Pendant toute une année, le Chargé de projet au développement professionnel a été le coach d'une jeune artiste dans le cadre du Programme *Jeune Volontaire* offert par Emploi Québec. Il l'a conseillée et aidée à plusieurs égards : développement d'outils de gestion de carrière, orientation des recherches, aide à la professionnalisation, rédaction de dossiers et demandes de bourses, etc.
- Avec le RCAAQ, nous avons conçu et développé un projet d'activités de réseautage et d'aide à la professionnalisation pour de jeunes artistes. Ce projet devait être présenté à Conseil des arts de Montréal, dans le cadre d'Outiller la relève. Ce projet comprenait une programmation de conférences et d'activités de réseautage ciblant les artistes de la relève. Malgré tout le travail de conception, de développement, de planification et les bonnes intentions, le déménagement des bureaux du RCAAQ nous a contraints à reporter ce projet. Ce n'est que partie remise.
- Le Chargé de projet au développement professionnel a aussi participé à différents événements dédiés aux artistes de la relève et donné des conférences dans des carrefours jeunesse-emploi.

## **2- Bonifier l'offre de services à tous les artistes du domaine.**

- **Poursuivre et actualiser le programme de formation continue en tenant compte des différents besoins de formation, principalement en ce qui concerne les technologies numériques.**

Encore cette année, nous avons poursuivi notre association avec la Société des arts technologiques pour la diffusion d'une formation permettant aux artistes participants de se faire un site Web grâce à WordPress. Pour ce faire, une nouvelle formatrice, Yannick B. Gélinas, a été embauchée. Elle a développé et donné la formation avec brio et beaucoup de générosité.

Pour la promotion de la «Boîte à outils numériques», nous avons aussi multiplié les ententes de promotion réciproque avec des centres d'artistes et centres de formation spécialisés dans le secteur des nouvelles technologies.

En terme de développement de formations, nous n'avons pas chômé. De manière à répondre à la demande des artistes tout en favorisant l'accessibilité au programme «Boîte à outils numériques», nous avons obtenu le financement nécessaire pour offrir ce programme au volet Multirégional. Ainsi les artistes de toutes les régions du Québec pouvaient bénéficier de ce programme de remboursement des frais d'inscription à des formations en informatique. Cela dit, pour aider les artistes à bénéficier de ce programme, nous avons élaboré un répertoire des centres de formation en informatique qui proposent des activités susceptibles d'intéresser les artistes en arts visuels. Ce répertoire est toujours disponible depuis notre site internet.

Toutefois, trop peu d'artistes se sont prévalus de ce programme et nous avons dû rendre à Emploi Québec quelques milliers de dollars. Par ailleurs, nous avons développé de nouvelles formations, dont *Archives et inventaires de l'artiste - Comment s'y retrouver?* et *Se donner les moyens de ses ambitions – financer ses projets artistiques*. Enfin, de manière à rejoindre les artistes anglophones, nous avons obtenu le financement pour faire traduire et diffuser en anglais l'excellente formation sur le dossier d'artiste que donne Valérie Gill. Au total, nous dénombrons 101 participations aux activités et programmes de formation offerts par le RAAV au cours de cet exercice.

Chaque année, des conseils régionaux de la culture (CRC) nous demandent des formations. Cette diffusion étendue des formations favorise le rayonnement de l'expertise développée au fil des ans par le RAAV. En 2011-2012, 5 CRC ont offert sept formations du RAAV. Grâce à la vente de formation, le RAAV a rejoint indirectement environ 80 artistes du domaine des arts visuels. Si 2011-2012 affiche une diminution des ventes de formations, 2012-2013 a très bien débuté.

Enfin, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous ou avec le service de la formation continue de votre CRC qui pourra acheter une des formations que nous offrons. Naturellement, vous pouvez aussi communiquer directement avec le RAAV pour suggérer des idées de formation.

- **Terminer la préparation du guide sur la santé et la sécurité dans les ateliers.**

Nous sommes heureux de pouvoir mettre en ligne très bientôt une première version de notre guide *Créer sans s'estropier ni s'intoxiquer*.

Son intention première est de regrouper, dans un format accessible et condensé, un ensemble de capsules d'informations visant à prévenir le développement de problèmes de santé chez les créateurs artistiques. En effet, ce document fait le tour de tous les produits susceptibles d'être utilisés par les artistes et les artisans et les informe sur les dangers potentiels pour la santé. Il suggère également des produits alternatifs lorsque cela est possible. De plus, il donne des moyens de se prémunir et de préserver sa santé.

Les risques dans les pratiques artistiques sont en général sous-estimés et une bonne partie des artistes en arts visuels et/ou métiers d'art n'est pas renseignée sur les risques liés à leurs pratiques artistiques. Un des moyens les plus efficaces et sans doute le plus pertinent est la prévention. Propager l'information, renseigner et sensibiliser les artistes et les artisans aux risques et dangers auxquels ils peuvent être exposés, c'est ce que nous nous sommes efforcés de faire tout au long de la préparation de ce dossier.

*Créer sans s'estropier ni s'intoxiquer* est le fruit d'un travail d'assez longue haleine puisqu'il a requis de nombreuses recherches et des vérifications et validations auprès de spécialistes, dont des personnes oeuvrant au sein de la Commission sur la santé et la sécurité au travail (CSST).

Préparé par Joanna Piro, parallèlement à tous les articles et activités de communications qu'elle a rédigés ou organisés depuis son arrivée au RAAV, ce nouvel outil de conscientisation et de prévention à l'intention des artistes s'enrichira avec le temps au fil des commentaires et des suggestions qui nous seront faits.

- **Faciliter la création de liens entre des artistes en début de carrière et des artistes chevronnés pour permettre un meilleur transfert des connaissances.**

### **Mentorat intergénérationnel**

Composé de Christian Bédard, de Anne Massicotte et d'Éric Dufresne-Arbique, le comité sur le développement professionnel s'est réuni pour discuter de ce projet, mais aussi du programme de coaching, tel que défini dans le cadre des activités de formation continue subventionnées par Emploi Québec. Le comité a convenu que si ce programme pouvait favoriser les relations intergénérationnelles, il demandait certaines améliorations. Tout d'abord, afin de favoriser l'accessibilité au programme, nous avons élaboré un formulaire de présentation de projet plutôt que de demander aux intéressés d'élaborer leur plan de formation selon des normes et des critères qui étaient plus ou moins bien compris par les intéressés. De plus, nous proposons maintenant le programme de coaching en deux volets : le «Coup de pouce» permet de répondre des besoins ponctuels, alors que le volet «Longue haleine» favorise des apprentissages plus complexes et demandant plus de temps. Enfin, nous avons doté le programme d'un répertoire des coachs potentiels pour favoriser la diffusion de l'expertise développée par les artistes. En ligne depuis août 2012, ce répertoire sera bonifié au fur et à mesure que d'autres experts répondront à l'appel permanent de candidatures. Si ce répertoire ne constitue pas une caution de l'expertise des gens qui y figurent, il diffuse et met en valeur la grande expertise développée par les artistes québécois qui y figurent. Si vous croyez détenir les connaissances et les compétences pour agir comme coach, n'hésitez surtout pas à répondre à l'appel.

### **3- Intervenir auprès des instances gouvernementales et publiques afin que soient adoptées des mesures fiscales ou autres visant à stimuler les achats d'œuvres d'artistes québécois vivants.**

Sur le plan de la stimulation du marché de l'art, notre principale préoccupation cette année a été de nous assurer que le programme créé à la SODEC pour les artistes en arts visuels soit reconduit; ce que nous avons obtenu et nous en sommes fiers. Il restera à poursuivre nos démarches afin qu'il devienne permanent et que s'accroisse l'enveloppe qui lui est dédiée. Rappelons que ce programme de la SODEC s'adresse directement aux artistes en arts visuels et qu'il permet d'obtenir du financement pour l'acquisition d'outils de production ou de promotion de leurs oeuvres.

Comme vous aurez pu le constater, l'une des demandes que nous avons faites auprès des partis politiques lors des récentes élections consistait en une déduction fiscale de 10 % pour l'acquisition par les particuliers d'œuvres originales d'artistes québécois. On peut trouver que ce pourcentage n'est pas élevé, mais il faut nous rappeler que lorsqu'un gouvernement accorde un crédit d'impôt, cela constitue une dépense pour lui. En nous basant sur des données recueillies par l'Observatoire de la culture et des communications, nous avons estimé qu'il s'agirait d'un investissement potentiel d'au moins 4.5 M\$ dans notre domaine. Au cours de la prochaine année, nous allons poursuivre cette démarche dans le but de convaincre le nouveau gouvernement d'adopter cette une telle mesure.

### **4- Poursuivre les démarches visant à faire intégrer le Droit de suite sur la revente d'œuvres d'art dans la Loi sur le Droit d'auteur.**

Dans ce rapport annuel, comment ne pas parler de la réforme de la Loi sur le droit d'auteur et de la demande « traditionnelle » du RAAV, depuis les années 90, d'y inclure le Droit de suite sur la revente des œuvres d'art ? Comme vous le savez, le droit de suite permet aux artistes de collecter un petit pourcentage du prix de revente de leurs œuvres dans le marché secondaire. Il a été introduit en France en 1920 et 59 pays dans le monde l'ont déjà adopté, dont tous ceux de la Communauté européenne. Il n'y a pas de raison que le Droit de suite ne soit pas intégré au Canada.

Bien sûr, le gouvernement conservateur est demeuré intraitable face aux multiples demandes de modifications à son projet de loi C-11. En cela, tous les efforts de toutes les associations d'artistes et de sociétés de gestion de droit d'auteur du pays se sont soldés par une pénible défaite. Un vent contraire au droit d'auteur soufflant de toute part, en particulier chez les jeunes utilisateurs d'internet, et un parti conservateur peu soucieux d'exproprier les créateurs de leurs droits et qui associe les redevances de droit d'auteur à des taxes, c'est tout ce qu'il fallait pour arriver à une Loi sur le droit d'auteur passablement

éducatoire qui se préoccupe plus des utilisateurs que des auteurs. Pour parachever le tout, même la Cour suprême du Canada est venue renforcer au cours de l'été le concept du prétendu « droit des utilisateurs ».

Le RAAV a participé très activement à toute cette campagne de sensibilisation auprès du public et du gouvernement en concertation avec toutes les associations d'artistes. Au cours des prochaines années, il sera important de suivre de près les effets de cette nouvelle législation. Il faudra s'attendre à de nombreuses situations où des artistes et leurs associations dans toutes les disciplines seront forcés d'aller défendre leurs droits devant les tribunaux.

Dans ce contexte, les efforts conjoints de CARFAC et du RAAV en vue de faire adopter le Droit de suite au Canada n'ont pas porté fruit encore cette fois-ci. Cependant nous poursuivons nos efforts et le ferons tant que nous ne l'aurons pas obtenu. Nous pensons toucher au but puisqu'à travers nos multiples rencontres de députés et de sénateurs des principaux partis politiques fédéraux, nous avons pu constater un accueil très positif de la plupart de nos interlocuteurs. Il est question de plus en plus qu'un projet de loi privé soit déposé au cours de la prochaine année. D'ici là, la campagne de sensibilisation se poursuit et il sera important que chacun d'entre nous rencontre son député fédéral pour lui parler du Droit de suite et de l'importance qu'il a pour les artistes, en particulier pour nos aînés et ceux des premières nations.

## **5- Poursuivre les démarches entreprises en vue d'obtenir une optimisation du soutien public et gouvernemental offert à tous les artistes du domaine des arts visuels.**

Nos efforts dans ce dossier visent à ce que le plus grand nombre d'artistes possible puissent être en mesure de bénéficier de programmes de soutien gouvernemental adaptés à leurs besoins. Actuellement les programmes offerts par le CALQ touchent une certaine partie des artistes. Celui offert par la SODEC en touche aussi une autre partie importante. Quant à la Politique du 1 %, elle touche aussi une autre partie des artistes. Certains artistes peuvent donc bénéficier de l'aide des trois agences gouvernementales, ce qui est souhaitable, mais n'est pas toujours possible.

- **Contribuer à la promotion du programme de soutien à l'acquisition d'équipements et d'outils de développement promotionnel à la SODEC.**

Comme nous l'avons dit plus tôt, nous avons fait la promotion du programme créé par la SODEC pour les artistes en arts visuels. Nous sommes heureux que la demande ait été forte et que le taux de réponse ait été à la hauteur des attentes. En fait, plus de 200 demandes ont été déposées et une bonne partie d'entre elles ont reçu une réponse favorable. Il sera important de maintenir et de bonifier ce programme au cours des prochains exercices.

- **Poursuivre les démarches auprès du CALQ visant l'amélioration ou la création de programmes destinés aux artistes en arts visuels dans le respect des diverses disciplines et approches esthétiques.**

Notre travail auprès du CALQ cette année a été de demander l'harmonisation des droits d'exposition offerts aux artistes partout sur le territoire du Québec, et que ces droits respectent les taux minimums établis par CARFAC et le RAAV. Une estimation sommaire préparée par le CALQ situe à près de ½ million \$ le manque à gagner des artistes à ce chapitre.

Nous avons également demandé que le CALQ prenne en compte le besoin pour les diffuseurs de reconnaître et de rémunérer les artistes pour le temps travaillé lors d'une exposition. Une estimation sommaire situe à 2.5 M\$ la rémunération qui devrait être versée aux artistes chaque année.

Ces demandes ont été acheminées vers le ministre au cours du printemps. Nous espérons faire des avancées à ce sujet plus tard au cours de l'automne. En réalité, ces demandes, en plus de la constitution d'une caisse de sécurité pour les artistes, seront au cœur de la négociation supervisée qui aura lieu au cours de l'automne avec les associations de diffuseurs.

## **6- Améliorer les conditions de pratique des artistes par l'établissement de Normes des meilleures pratiques pour la diffusion des œuvres et la rémunération des artistes, en concertation avec les acteurs concernés.**

Au cours de l'automne 2011, le RAAV a travaillé à la préparation des trois premiers chapitres des *Normes québécoises des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels*, soit, *les dons d'œuvres d'art à des fins caritatives; les commandes privées d'œuvres d'art*; ainsi que *les commandes d'œuvres d'art public*. Ces trois documents sont disponibles depuis le printemps 2012 sur le site Internet du RAAV, en français et en anglais.

Il est à souligner que plusieurs provinces du Canada sont intéressées par l'instauration de telles normes. D'ailleurs, nous nous inspirons largement des normes établies en Saskatchewan pour produire les nôtres. Cette démarche se fait en collaboration avec CARFAC et vise à établir des standards applicables d'un bout à l'autre du pays.

- **Poursuivre le travail entrepris avec l'AGAC pour l'établissement de normes des meilleures pratiques pour la diffusion en galeries privées.**

Le RAAV a aussi travaillé sur un quatrième volet : *La diffusion en galerie privée* en collaboration avec l'AGAC, l'Association des galeries d'art contemporain du Québec. Ce chapitre sera normalement disponible au cours de l'automne 2012. Il devrait aider les artistes et les galeristes à développer des relations d'affaires harmonieuses et mutuellement profitables. D'autres chapitres seront développés au cours de l'année qui vient, en particulier sur la diffusion par des organismes subventionnés et sur l'organisation de symposiums.

En proposant l'établissement de normes pour la diffusion en arts visuels, l'association désire améliorer les conditions de diffusion offertes aux artistes qu'elle représente tout en les informant mieux sur leurs droits et obligations en tant que travailleurs professionnels. Il s'agit d'un outil essentiel destiné à tous les artistes visuels et surtout à ceux (organismes et individus) qui établissent une relation d'affaires avec eux.

Toujours dans le but d'améliorer les conditions d'exercice de la profession d'artiste en arts visuels, le RAAV s'est associé à l'AGAC afin d'élaborer un nouveau contrat-type commun relatif à l'engagement des artistes par des galeries privées. Éventuellement, ce contrat-type pourrait devenir un outil utilisé par l'ensemble des galeries du Québec. Son adoption et sa diffusion, d'abord envisagées pour le mois de juin dernier, ont été reportées au cours de l'automne.

- **Poursuivre les démarches auprès de la Ville de Montréal concernant les normes de pratique pour la diffusion et l'accroissement des sommes versées aux artistes.**

Le guide à l'intention des diffuseurs du réseau Accès Culture de Montréal vient d'être lancé. Il s'agit d'un document d'information interne qui vise une amélioration et l'harmonisation des pratiques de diffusion en arts visuels dans le réseau des Maisons de la culture et des lieux d'exposition sur tout le territoire de Montréal.

En plus d'établir des normes de fonctionnement, le guide propose une tarification à la hausse pour les droits d'auteur et les services des artistes. On se souviendra qu'à l'origine le RAAV avait lancé ce projet et que, après plusieurs séances de travail, les représentants de la ville avaient préféré poursuivre seuls la réalisation de ce document.

Mais tout est bien qui finit bien et il faut se réjouir que le projet ait eu une conclusion positive. Normalement, les conditions offertes aux artistes qui exposent dans le réseau Accès Culture Montréal devraient s'améliorer dans le futur.

- **Entamer des démarches similaires auprès du RCAAQ et de la SMQ pour l'établissement de normes des meilleures pratiques pour la diffusion chez les organismes subventionnés.**

Pour le moment, les démarches auprès du RCAAQ et de la SMQ n'ont pas encore été entreprises faute de temps. Elles le seront au cours de l'année qui vient.

- **Continuer les démarches en vue de la signature d'un premier accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada.**

Après 5 années de litiges, le RAAV et CARFAC ont finalement remporté une bataille, mais pas encore la victoire ! En effet, le 23 février 2012, le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs déclarait que « le Musée des beaux-arts du Canada a manqué à son devoir de négocier de bonne foi avec les artistes au cours d'une première tentative conjointe d'établir des conditions de travail minimales qui soient obligatoires ».

Toutefois, le Musée des beaux-arts du Canada a décidé de poursuivre son combat en déposant deux requêtes en Cour d'appel fédérale : soit de demander une révision judiciaire de la Décision 53 du Tribunal et, également, de requérir une suspension des négociations jusqu'à ce que la Cour se prononce. En vue de cette comparution en Cour fédérale, le RAAV et CARFAC ont mobilisé l'ensemble des associations d'artistes afin d'obtenir leur appui pour défendre le pouvoir des associations d'artistes de négocier des tarifs minimums pour les utilisations d'œuvres préexistantes, ce que leur garantit la Loi sur le statut de l'artiste fédérale.

Le 15 mai dernier, la Cour d'appel a recommandé aux parties de poursuivre les négociations en mettant de côté temporairement les questions relatives aux droits d'auteur alors qu'elle ferait tout en son pouvoir pour rendre une décision sur la question principale dès le début de l'automne 2012. Depuis, deux séances de négociations ont eu lieu et se sont déroulées harmonieusement. Le 5 septembre dernier, la Cour fédérale a entendu les parties. Une décision devrait suivre rapidement au cours de l'automne.

Le but principal du RAAV et de CARFAC dans cette négociation est d'améliorer les conditions de base offertes aux artistes lorsqu'ils font affaire avec le MBAC, que ce soit pour leurs services professionnels ou encore pour les expositions ou reproductions d'œuvres. Il s'agit de conditions de base, de tarifs minimums, qui sont imposés au musée et à l'artiste, qui demeure cependant libre de demander un meilleur traitement dans le cadre de la négociation de son propre contrat. L'établissement de cette entente-cadre représente pour le RAAV et CARFAC une étape cruciale dans l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes de notre domaine, du moins en ce qui concerne leurs relations avec les diffuseurs subventionnés. Il servira de précédent et d'exemple pour le futur.

Nous sommes représentés depuis le début de cette cause par un excellent avocat spécialisé dans le droit du travail, Me David Yazbeck, de la firme Raven, Cameron, Ballantyne et Yazbeck. Me Yazbeck a accepté de travailler pro bono pour nous représenter devant le Tribunal et nous l'en remercions chaleureusement. Cependant, les frais légaux pour nous représenter en Cour fédérale devront être couverts par le RAAV et CARFAC et c'est pourquoi nous menons actuellement une campagne de levée de fonds pour financer cette dépense non budgétée.

### **Révision du contrat d'acquisition de Loto-Québec**

Les discussions se poursuivent à pas de tortue avec Loto-Québec pour ce qui est de la révision de son contrat d'acquisition. Rappelons que notre objectif est de faire reconnaître la part des droits d'auteur dans le processus d'acquisition des œuvres et de leurs utilisations subséquentes. Un autre acteur, la SODRAC, est intervenu dans ce dossier, ce qui a contribué à ralentir l'évolution du dossier. Nous poursuivrons ce travail au cours de la prochaine année. L'objectif est de faire modifier les contrats d'acquisitions de tous les grands collectionneurs publics, dont Hydro-Québec, la Caisse de dépôts et de placements et les grands musées nationaux.

### **Projet de banque d'œuvres d'art**

Motivés en partie par l'adoption du projet de loi C-11 sur la réforme de la Loi sur le droit d'auteur, le RAAV et d'autres associations en arts visuels et métiers d'art (Illustration Québec, CMAQ et APASQ) ont commencé à préparer un projet-pilote de banque d'œuvres d'art en ligne, qui serait accessibles pour le milieu de l'éducation grâce à une licence signée avec COPIBEC. Cette banque d'images permettrait de réunir l'ensemble de la production québécoise contemporaine en arts visuels, incluant les illustrateurs et les concepteurs scéniques, et en métiers d'art dans une banque à guichet unique.



La mise en place d'une telle plateforme offrira une protection accrue aux œuvres mises en ligne et aux droits d'auteur des créateurs, tout en assurant leur diffusion auprès du milieu de l'éducation. Il s'agit également d'assurer la conservation et une certaine pérennité des œuvres québécoises. Ce projet-pilote fera l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du nouveau programme d'investissement dans les technologies numériques administré par le CALQ.

## **Le RAAV a emménagé au CHAT des artistes :**

Finalement, au cours de l'été, le RAAV a déménagé ses bureaux dans un édifice de type coopératif dédié à des ateliers d'artistes et d'artisans : le CHAT des artistes, situé au 2205 rue Parthenais à Montréal. Forcé de faire ce changement suite à une importante augmentation de son loyer, le RAAV en a donc profité pour se rapprocher de ceux et celles qui travaillent au quotidien à la création artistique. Nous sommes donc entourés de plus d'une centaine d'artistes y travaillant chaque jour dans au moins 23 pratiques artistiques différentes.

Notre partenaire, Illustration Québec nous y a précédés au début de l'été et une autre association d'artistes des arts visuels, l'Association des professionnels de la scène (APASQ) qui représente les concepteurs scéniques, s'est installée dans l'édifice voisin, l'Usine Grover. Pour compléter le panorama, le CHAT des Artistes est situé en face de la Coopérative Lézarts, un lieu de résidence et de création dédié aux artistes en arts visuels. Donc, en se déplaçant du centre-ville de Montréal le RAAV se rapproche en fait de ceux et celles qu'il représente.

## **Don de la Caisse de la Culture**

Ce déménagement a impliqué des coûts importants, mais grâce à une aide financière très généreuse de la part de la Caisse de la culture, cette dépense aura un impact beaucoup moindre sur notre budget. En effet, grâce à son Fonds de soutien et de développement du milieu, la Caisse de la culture nous a fait un don de 15 000 \$ pour l'aménagement d'une salle de réunion. Cette salle servira aux réunions du CA et des comités du RAAV et sera accessible aux autres organismes et occupants du CHAT des artistes.

Nous en profitons pour remercier publiquement la Caisse de la culture pour ce généreux don et pour mentionner que la caisse se spécialise dans la gestion de comptes d'artistes autonomes aussi bien que dans ceux d'organismes artistiques. Le RAAV et la Fondation Serge-Lemoyne y ont d'ailleurs transféré leurs comptes.

## **Partenariat CARFAC – RAAV**

Nous ne pourrions terminer ce rapport sans souligner l'importance que nous attachons au partenariat que nous avons développé avec CARFAC. Comme vous le savez, CARFAC et le RAAV se partagent la représentation des artistes en arts visuels de tout le pays et c'est pourquoi nous sommes tous deux impliqués dans la négociation avec le Musée des beaux-arts du Canada. Mais ce dossier est loin d'être le seul dans lequel nous collaborons. Pensons au Droit de suite pour lequel nous militons conjointement depuis plusieurs années, avec au cours des derniers mois une nette accentuation de nos actions; pensons également aux normes des meilleures pratiques que nous désirons établir partout au Québec et au Canada; et enfin, il ne faut pas oublier notre grille commune de tarifs minimaux pour les droits d'auteur en arts visuels.

L'entente de partenariat arrivera à échéance à la fin de 2012 et nous nous préparons à reconduire cette entente pour les 5 prochaines années. Nous pourrions alors poursuivre et peut-être clore certains dossiers, et continuer d'intervenir ensemble auprès du gouvernement fédéral dans tous les dossiers d'intérêts pour les artistes québécois et canadiens.

## **Conclusion**

Peut-on conclure que l'exercice 2011-2012 aura été positif dans son ensemble? Oui, sans nul doute. Toutefois, nous n'aurons pas pu faire la totalité de ce que nous aurions aimé faire, cependant nous sommes certains d'avoir fait l'essentiel de ce qu'il était humainement possible de faire en une seule année.

Et ceci nous le devons d'abord à une équipe d'employés dévoués sans lesquels les décisions de votre conseil d'administration ne pourraient être mises en œuvre. Un gros Merci ! à Josée, Joanna, Éric, Sylvain et Christian.

Nous le devons aussi à ces artistes, les collègues que vous avez élus comme administrateurs et administratrices, qui se sont dévoués envers leur collectivité de façon bénévole afin de réaliser le plan d'action que vous avez adopté pour l'exercice 2011-12. Merci donc à Pierre, Manon, Léopol, Guy, Serge, Sophie, Deborah, Jocelyn et Anne.

Incidentement, deux administrateurs quitteront le CA cette année après quatre ans de bons et loyaux services, le peintre Jocelyn Fiset et le sculpteur Serge Beaumont. Un autre administrateur nous a quittés en cours d'année, l'avocat Bernard Guérin qui était notre administrateur non-artiste. Merci Jocelyn, Serge et Bernard. Nous aimerions vous inviter à les applaudir chaleureusement pour leur contribution.

Il importe aussi de remercier les artistes qui ont œuvré au sein des divers comités du RAAV en complément des membres du CA, en particulier Odette Théberge, de Québec, qui est devenue en quelque sorte une représentante non-officielle de la région de la Capitale nationale, pour le Comité des communications. Nous aimerions mentionner la participation de Serge Marchetta, Gisèle Normandin, Doris Bouffard, Françoise Belu, Francine Migner, pour le Comité sur l'admissibilité; de Rose-Marie Goulet et de Joëlle Morosoli, pour le Comité sur l'art public. Merci à tous ces artistes engagés pour leur collectivité.

Merci pour votre attention et à l'an prochain !

**Lise Létourneau**  
**Co-présidente**

**Étienne Bélanger**  
**Co-président**